



Syndicat Intercommunal du  
Centre et du Sud de la Martinique  
Avenue des Ecoles - 97215 Rivière-Salée - Martinique  
Tél : 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58  
Site internet : [www.sicsm.com](http://www.sicsm.com)

# RAPPORT ANNUEL 2014

## PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié.

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes – rendus techniques du délégataire du service public de distribution d'eau potable ou transmises par lui ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage du SICSM



# TABLES DES MATIERES

## Contenu

I.	Caractéristiques techniques du service.....	3
II.	La tarification et les recettes du service.....	15
III.	Les indicateurs de performance .....	18
IV.	Le financement des investissements.....	31
V.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	36
VI.	Récapitulatif des indicateurs de performance 2013-2012 .....	38
VII.	ANNEXE.....	40

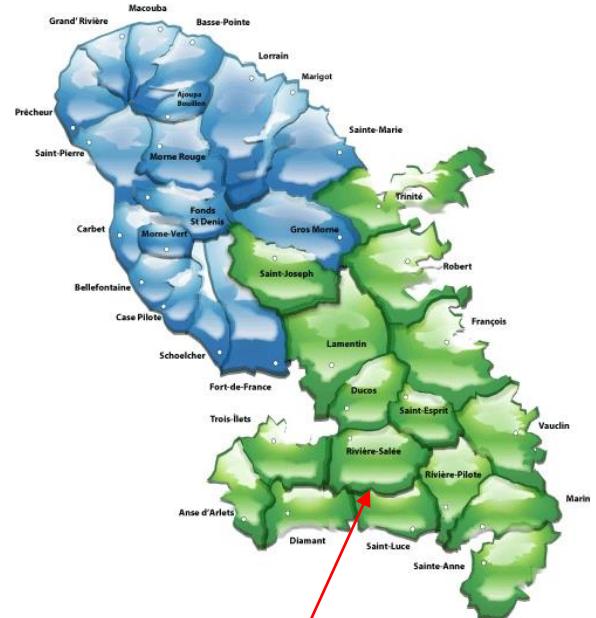
## I. Caractéristiques techniques du service

#### A. Territoire desservi (Zone en vert sur la carte ci-dessous)

16 Communes sont desservies par le service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (Couleur verte sur la carte)

Deux d'entre elles, Le Lamentin et Saint-Joseph, relèvent de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et bénéficient de ce service par convention avec le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (S.I.C.S.M).

Il est à noter que cette convention est arrivée à son terme le 31 Décembre 2014. Les 16 Communes sont gérées dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E). Ce contrat est arrivé également à échéance le 31 décembre 2014 et a été prolongé de 3 mois par avenant.



Pour mémoire, le contrat d'affermage est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été révisé par 3 avenants respectivement en date du 22 avril 2004, du 24 mai 2006 et du 24 décembre 2014 :

- Avenant N°1, qui définit les conditions techniques, financières et contractuelles qui régissent le traitement de la demande d'individualisation de comptage, conformément à la loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU.
  - Avenant N°2, qui permet d'annexer au contrat d'affermage le règlement de service d'eau potable modifié ainsi que son annexe qui constitue le modèle de convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau.
  - Avenant N°3, prolongeant le contrat d'affermage du service public d'eau potable au 31/03/2015, uniquement sur le périmètre du Syndicat..

## B. Nombre d'habitants desservis

### 1. Population du périmètre syndical

Le nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion est de **217 407** habitants au dernier recensement de l'INSEE (Populations légales des communes en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 – date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2011) :

COMMUNES	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2013	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2014	Ecart 2014/2013	
			Valeur	%
Anses d'arlet	3924	3950	26	0,66%
Le Diamant	6170	6130	-40	-0,65%
Ducos	17345	17339	-6	-0,03%
Le François	19182	18810	-372	-1,94%
Le Marin	8712	8707	-5	-0,06%
Rivière Pilote	12971	12790	-181	-1,40%
Rivière Salée	13157	13001	-156	-1,19%
Le Robert	24208	23913	-295	-1,22%
Saint-Esprit	9559	9683	124	1,30%
Sainte-Anne	4717	4650	-67	-1,42%
Sainte-Luce	10385	10380	-5	-0,05%
La Trinité	13740	13602	-138	-1,00%
Les Trois îlets	7714	7698	-16	-0,21%
Le Vauclin	9315	9268	-47	-0,50%
Le Lamentin	40129	40470	341	0,85%
Saint-Joseph	17221	17016	-205	-1,19%
<b>TOTAL PERIMETRE SYNDICAL</b>	<b>218449</b>	<b>217407</b>	<b>-1042</b>	<b>-0,48%</b>

PERIMETRE SYNDICAL	2013	2014	ECART 2013/2012	
			En valeur	En %
POPULATION TOTALE SICSM	161099	159921	-1178	<b>-0,73%</b>
POPULATION TOTALE CACEM/SICSM	57350	57486	136	<b>0,24%</b>
<b>POPULATION TOTALE DU PERIMETRE SYNDICAL</b>	<b>218449</b>	<b>217407</b>	<b>-1042</b>	<b>-0,48%</b>

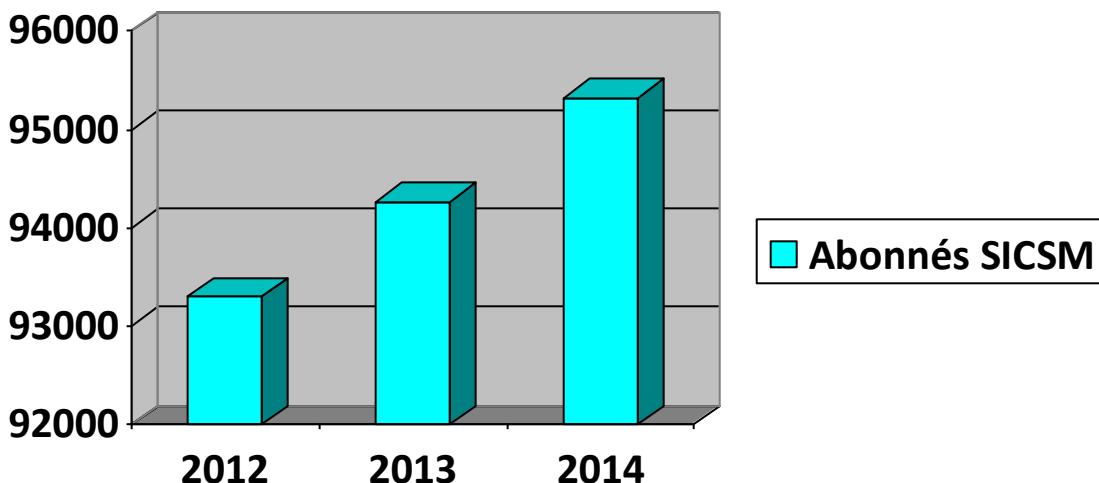
La population du périmètre syndical reste quasiment stable avec une légère baisse générale observée de -0.48%.

## 2. Nombre de clients desservis (abonnés)

En 2014, **95 317** clients sont desservis en eau potable. Ils sont répartis comme suit (source SME) :

Abonnés particuliers	-
Clients domestiques	95 216
Clients municipaux * <sup>1</sup>	-
Clients industriels *	53
Clients collectivité *	48
Total	<b>95 317</b>

### Synoptique de l'évolution du nombre d'abonnés 2012-2014



On constate une évolution du nombre d'abonnés de + 1 ,11% entre 2013 et 2014 correspondant à 1049 abonnés sur les 95 517 que compte le périmètre syndical.

<sup>1</sup> \* Clients dont la consommation est supérieure à 6000 m<sup>3</sup>/an

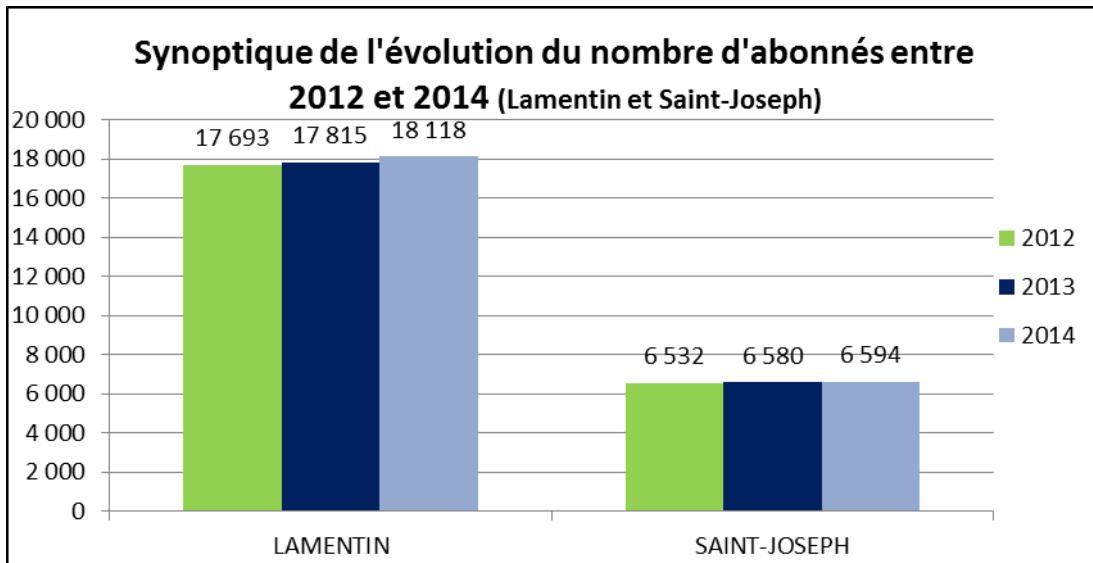
### **Nombre d'abonnés desservis par commune pour les années 2010 à 2014**

COMMUNE	Log. Insee 1999	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart 2014/2013	
							Nb	%
<b>Agence Centre Nord</b>								
LAMENTIN	13450	17 220	17 938	17 693	17 815	18 118	303	1,70%
SAINT-JOSEPH	5940	6 233	6 506	6 532	6 580	6 594	14	0,21%
FRANCOIS	7 196	7 492	7 610	7 648	7 700	7 803	103	1,34%
ROBERT (*)	6 823	7 407	7 616	7 665	7 798	7 855	57	0,73%
TRINITE	5 210	5 380	5 602	5 469	5 545	5 577	32	0,58%
<b>Total</b>	<b>38 619</b>	<b>43 732</b>	<b>45 272</b>	<b>45 007</b>	<b>45 438</b>	<b>45 947</b>	<b>509</b>	<b>1,12%</b>
<b>Agence Sud</b>								
ANSE-D'ARLET	1 605	1 839	1 924	1 972	1 973	1 995	22	1,12%
DIAMANT	1 852	2 826	2 962	2 919	2 948	3 022	74	2,51%
TROIS-ILETS	2 559	3 440	3 613	3 686	3 691	3 795	104	2,82%
RIVIERE-SALEE	4 843	5 873	6 050	6 028	6 056	6 094	38	0,63%
DUCOS	5 579	7 166	7 422	7 491	7 619	7 673	54	0,71%
SAINT-ESPRIT	3 112	3 767	3 922	3 993	4 104	4 132	28	0,68%
MARIN	2 925	4 045	4 207	4 121	4 144	4 126	-18	-0,43%
RIVIERE-PILOTE	5 058	5 488	5 644	5 624	5 666	5 704	38	0,67%
SAINTE-LUCE	3 546	4 807	5 082	4 970	5 120	5 192	72	1,41%
SAINTE-ANNE	2 252	2 685	2 720	2 741	2 764	2 795	31	1,12%
VAUCLIN	4 197	4 532	4 690	4 747	4 745	4 842	97	2,04%
<b>Total</b>	<b>37 528</b>	<b>46 468</b>	<b>48 236</b>	<b>48 292</b>	<b>48 830</b>	<b>49 370</b>	<b>540</b>	<b>1,11%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 147</b>	<b>90 200</b>	<b>93 508</b>	<b>93 299</b>	<b>94 268</b>	<b>95 317</b>	<b>1 049</b>	<b>1,11%</b>

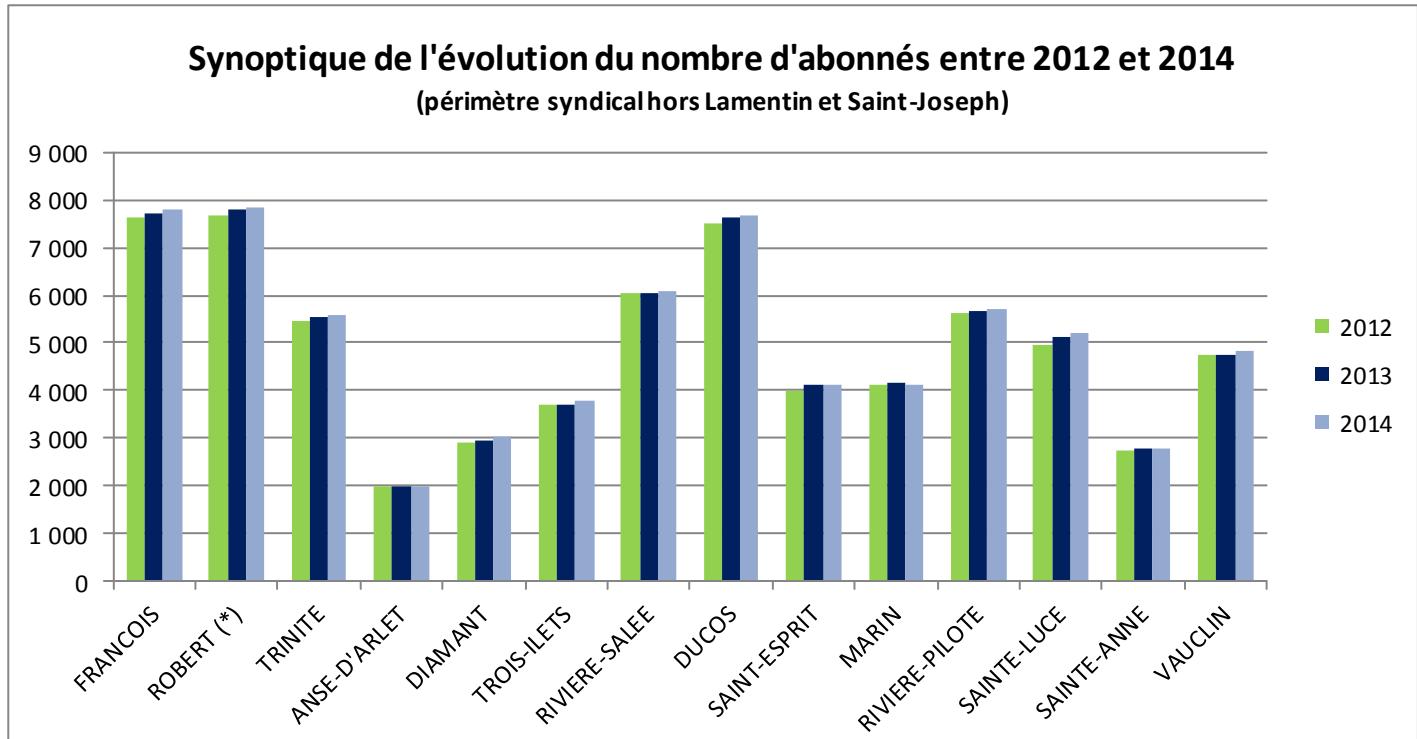
\* : Robert = INSEE moins estimation population Vert-Pré

Les abonnés des quartiers des communes suivantes appartenant au Syndicat, ne font pas partie du service affermé :

- Robert : Vert-Pré,
- Trinité : Descossières, Bellevue, Maximin.



Le nombre d'abonnés est quasi stable sur ces deux communes depuis trois ans.



A l'exception des communes du Vauclin ,Trois ilets et le Francois (+ 100 abonnés) ,on constate une stabilité générale du nombre d'abonnés dans les autres communes du périmètre syndical.

## C. Les ressources

L'alimentation en eau potable du SICSM est principalement assurée à partir de trois ressources :

- Rivière Blanche, ressource principale d'eau potable propre au SICSM (63,5% de la production en 2014)
- Rivière Lézarde, ressource propre au SICSM (36,5% de la production en 2014)
- Rivière Capot, un achat d'eau en gros à l'usine de VIVE qui appartient au Conseil Général (17,2 % de la production en 2014)

Et par un achat d'eau limité est effectué auprès de la SMDS (à partir du réseau du Syndicat des Communes du Nord Atlantique SCNA) via la SMDS pour 0,3% de la production.

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m <sup>3</sup> )							
Mois	Rivière Blanche	Directoire	Total SICSM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total Achats d'eau	Total Production
Janvier	829 199	522 156	1 351 355	146 900	3 485	150 385	1 501 740
Février	727 190	463 626	1 190 816	150 400	3 540	153 940	1 344 756
Mars	844 505	483 362	1 327 867	248 700	4 070	252 770	1 580 637
Avril	800 793	459 697	1 260 490	307 000	4 410	311 410	1 571 900
Mai	819 540	449 047	1 268 587	273 900	4 754	278 654	1 547 241
Juin	653 719	435 316	1 089 035	429 700	3 138	432 838	1 521 873
Juillet	747 557	459 151	1 206 708	349 700	3 195	352 895	1 559 603
Aout	826 791	445 441	1 272 232	276 300	4 336	280 636	1 552 868
Septembre	779 642	424 418	1 204 060	382 600	3 900	386 500	1 590 560
Octobre	846 957	468 399	1 315 356	232 300	4 457	236 757	1 552 113
Novembre	816 836	432 188	1 249 024	222 000	4 345	226 345	1 475 369
Décembre	871 760	457 438	1 329 198	120 100	3 460	123 560	1 452 758
<b>Total 2014</b>	<b>9 564 489</b>	<b>5 500 239</b>	<b>15 064 728</b>	<b>3 139 600</b>	<b>47 090</b>	<b>3 186 690</b>	<b>18 251 418</b>
<i>part</i>	<i>63,5 %</i>	<i>36,5 %</i>	<i>82,5%</i>	<i>17,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>17,5%</i>	

Le volume total produit par le SICSM en 2014 est de 15 064 728 m<sup>3</sup>, le volume acheté est lui de 3 186 690 m<sup>3</sup> soit un total de volumes produits de **18 251 418 m<sup>3</sup>**.

### VARIATION DES DONNEES DE LA PRODUCTION ENTRE 2013 ET 2014

	Rivière Blanche	Directoire	Total SICSM	Achat COSMY	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total Production
<b>Total 2014</b>	9 564 489	5 500 239	15 064 728	3 139 600	47 090	3 186 690	18 251 418
<b>Rappel 2013</b>	10 160 341	5 983 003	16 143 344	2 121 965	63 847	2 185 812	18 329 156
<b>Variation 2014/2013</b>	-6,23%	-8,78%	-7,16%	32,41%	-36%	31%	<b>-0,43%</b>

On constate une faible baisse de -0,43% (- 77 738 m<sup>3</sup>) de la production totale du SICSM.  
 On note également, une augmentation du total des achats d'eau de + 31%. On peut penser que ces résultats ont pour origine la période du carême.

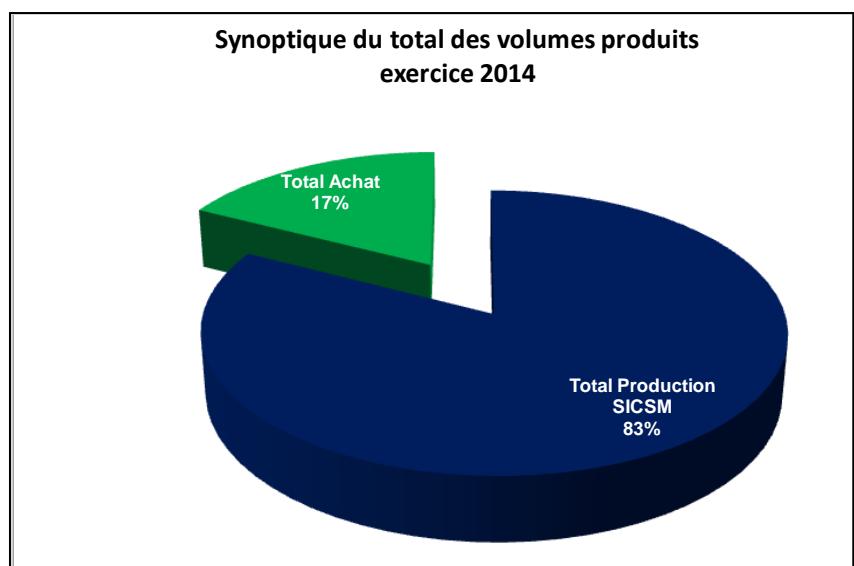
### VARIATION DES DONNEES DES VOLUMES PRELEVES ENTRE 2013 ET 2014

Volumes prélevés	2013	2014	Ecarts	
			En valeur	En %
Rivière Blanche	10 375 013	10 112 122	- 262 891	-2,53%
Directoire	6 263 125	5 858 445	- 404 680	- 6,46%
<b>TOTAL</b>	<b>16 638 138</b>	<b>15 970 567</b>	<b>- 667 571</b>	<b>- 4,01%</b>

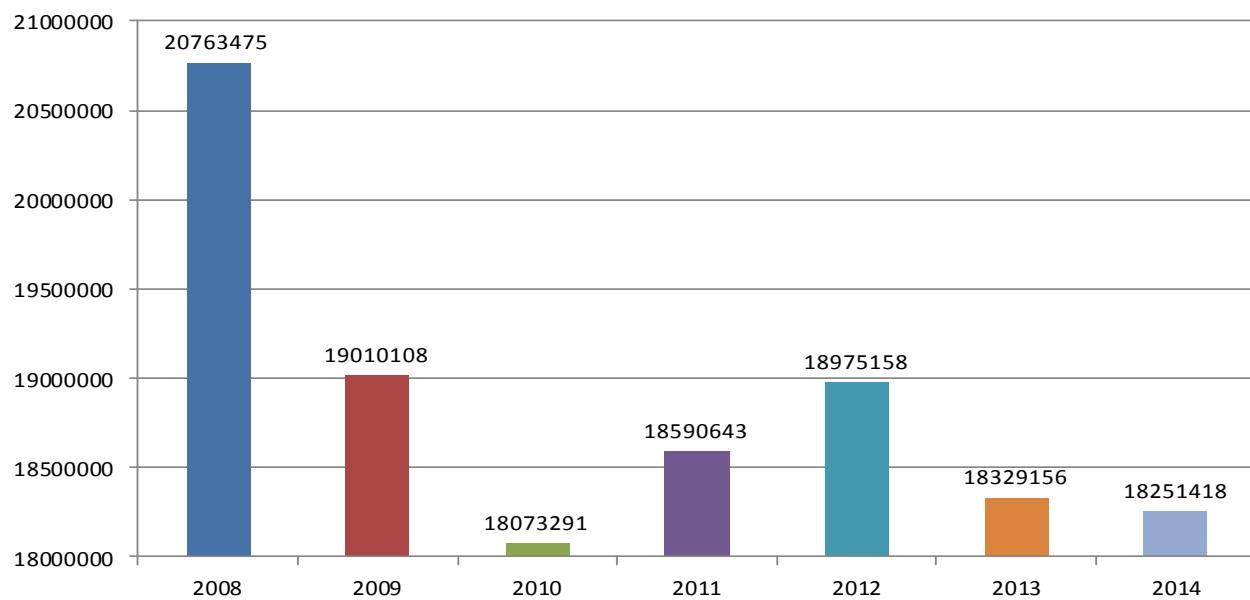
On constate que les volumes prélevés ont diminués de -4% ,ce qui équivaut à – 667 571 m<sup>3</sup> (carême 2014)

### PART DES ACHATS DANS LE VOLUME TOTAL PRODUIT

En 2014 les achats d'eau réalisés par le S.I.C.S.M représentent 17 % de la production totale contre 12 % en 2013.



### **Synoptique de la production totale entre 2008 et 2014**



On peut observer une production moyenne entre 2012 et 2014 de 18 518 000 m<sup>3</sup>

#### **D. Volumes vendus au cours de l'exercice 2014**

Le SICSM procède à la vente d'eau à la SMDS pour la ville de Schœlcher et au SCNA pour alimenter le quartier Vert-Pré au Robert à partir de deux comptages situés sur ses équipements d'adductions.

	Volumes vendus (m <sup>3</sup> /an)
Aux abonnés domestiques	9 228 849
Aux abonnés collectivités/indust (>6000m <sup>3</sup> /an)	1 958 485
Aux gros consommateurs domestiques	163 223

### Variation des volumes vendus au cours des six dernières années

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Volumes domestiques</b>	11 601 758	10 985 367	10 420 235	10 596 094	10 265 491	9 228 849
<b>Volumes Domestique *</b>	98 290	112 963	121 268	102 074	86 043	163 223
<b>Volumes industriels *</b>	907 120	967 773	1 009 635	867 755	667 003	1 301 375
<b>Volumes Logement / collectivités *</b>	720 096	622 020	803 957	880 244	858 417	657 110
<b>Total</b>	13 327 264	12 688 123	12 355 095	12 446 167	11 876 954	11 350 557
<b>Variation</b>	+2,44 %	-4,00 %	-2,6 %	+ 0,7 %	- 4,57 %	-4,4%
<i>Consommation domestique unitaire (m<sup>3</sup>/an)</i>	131	122	111	114	109	96
<i>Consommation moyenne unitaire (m<sup>3</sup>/an)</i>	153	140	132	133	126	119

\* gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m<sup>3</sup>/an

### VARIATION DES DONNEES DES VOLUMES VENDUS ENTRE 2013 ET 2014

	2013	2014	Ecart	
			En valeur	En %
Volumes domestiques	10 265 491	9 222 849	-1 042 642	-10,15%
Volumes Domestiques >6000 m <sup>3</sup> /an	86 043	163 223	77 180	89,7%
Volumes industriels	667 003	1 301 375	634 372	95,1%
Volumes Logement/collectivités	858 417	657 110	-201 307	-23,4%
<i>Sous total Gros consommateurs</i>	1 611 463	2 121 708	510 245	31,6%

On constate une forte augmentation des volumes vendus aux gros consommateurs en 2014. Par ailleurs, la baisse des volumes consommés par les abonnés domestiques continue. Cette situation pourrait s'expliquer par un changement de comportement dans la consommation d'eau (Souci d'économie ; Utilisation de récupérateur d'eau de pluie...).

Entre 2013 et 2014 le total du volume vendu est en baisse(-4,4%). Cette baisse est davantage observée pour les volumes vendus aux abonnées domestiques tandis que pour les gros consommateurs c'est une augmentation de (+ 31 ,6%) qui s'opère.

## E. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud est 2 133 kilomètres (hors branchements).

Evolution du linéaire de canalisations de desserte (km)							
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
conduites de réseau	2008	2 019	2 033	2 062	2 073	2 113	<b>2 133</b>
branchements	621	628	638	645	654	660	<b>666</b>
total	2 635	2 647	2 671	2 707	2 727	2 773	<b>2 799</b>

### Pyramide des compteurs de vente d'eau

Au 31/12/2014 la répartition des compteurs de vente d'eau aux abonnés par année et par diamètre est la suivante :

Age des compteurs	>= 15 yc ND	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
Année / Diamètre	2000 et antérieur	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
<b>15</b>	5 191	2 667	2 889	4 792	6 870	6 067	4 937	4 464	5 147	3 527	10 856	12 878	7 101	8 295	8 993	94 660
<b>20</b>	93	20	25	31	27	60	32	22	27	20	23	29	76	76	239	800
<b>30</b>	84	8	15	17	10	21	30	32	25	16	17	25	31	34	63	428
<b>40</b>	113	11	8	25	20	27	28	33	39	28	36	31	48	34	84	565
<b>60</b>	35	3	2	4	1	4	7	9	8	6	4	3	6	27	19	138
<b>80</b>	7	2	2	4	8	4	11	21	7	6	3	5	13	4	2	99
<b>100</b>	11	2	0	1	6	0	0	4	6	1	7	5	7	4	0	54
<b>150</b>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2
<b>999</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
<b>Total par année</b>	<b>5 535</b>	<b>2 713</b>	<b>2 941</b>	<b>4 874</b>	<b>6 942</b>	<b>6 183</b>	<b>5 045</b>	<b>4 585</b>	<b>5 259</b>	<b>3 604</b>	<b>10 947</b>	<b>12 976</b>	<b>7 283</b>	<b>8 474</b>	<b>9 400</b>	<b>96 761</b>

On peut noter qu'environ 76% du parc de compteurs a moins de 10 ans (tous diamètres confondus). Par ailleurs, entre 2004 et 2014 le total des compteurs renouvelés est de 90 446 soit un peu plus de 9 044 remplacements par an.

## F. Les réservoirs

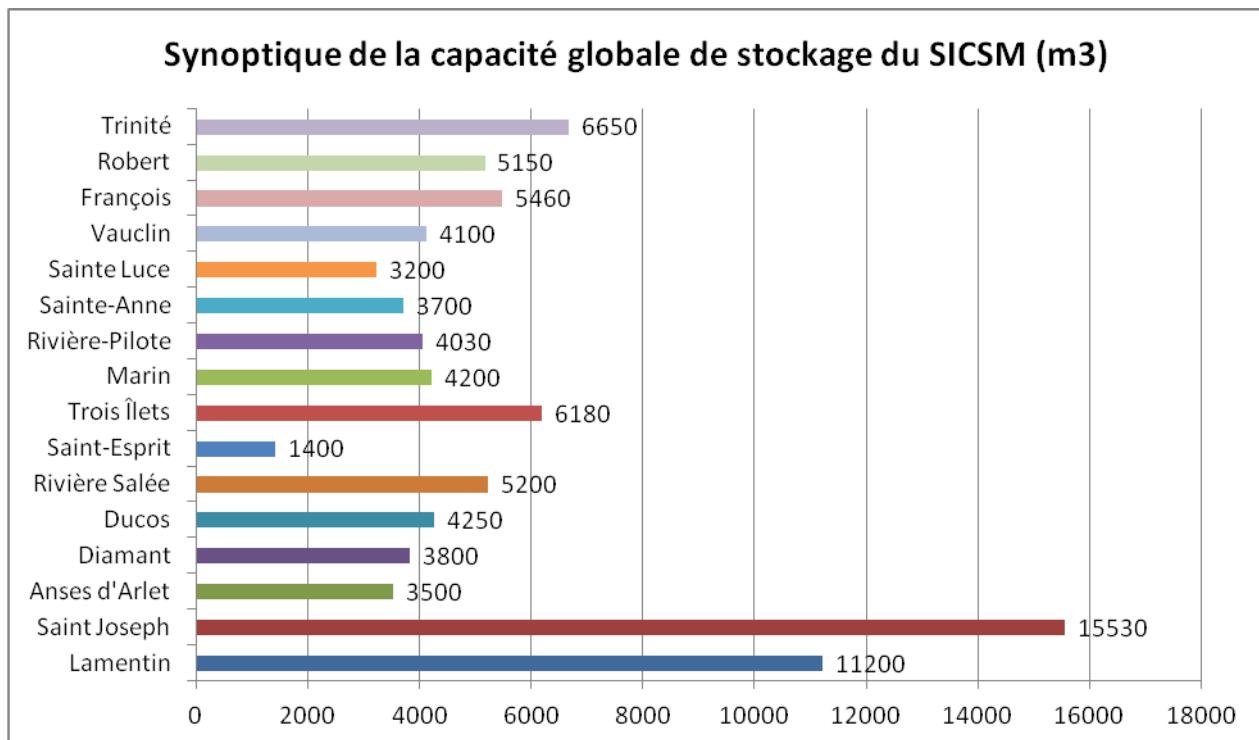
Au 31 décembre 2014 le SICSM compte 157 réservoirs pour une **capacité globale totale de stockage est de 87 550 m<sup>3</sup>**.

On peut dire que le SICSM dispose d'une réserve de moins de trois jours pour desservir ses 97 317 abonnés.

Le SICSM envisage la construction de nouveaux réservoirs à moyen terme :

- Morne WAN commune de Rivière Pilote
- Morne Pitault commune de Ducos
- Morne Vent commune de Rivière Pilote
- L'Epinay commune de Sainte Luce

Ces projets devraient permettre de renforcer la capacité globale de stockage.



## II. La tarification et les recettes du service

### A. La tarification

#### 1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 les éléments relatifs au prix de l'eau sont les suivants :

##### **Part du délégataire**

Abonnement semestriel

Consommation tranche de 0-25 m<sup>3</sup> / semestre

Consommation tranche de 26-50 m<sup>3</sup> / semestre

Consommation tranche de 51-3000 m<sup>3</sup> / semestre

##### **Part de la collectivité**

Consommation tranche de 0-50 m<sup>3</sup> / semestre

Consommation tranche de 51-3000 m<sup>3</sup> / semestre

##### **Organismes publics**

Redevance pollution

Taxe prélèvement

Droit additionnel à l'octroi de mer : 1,5%

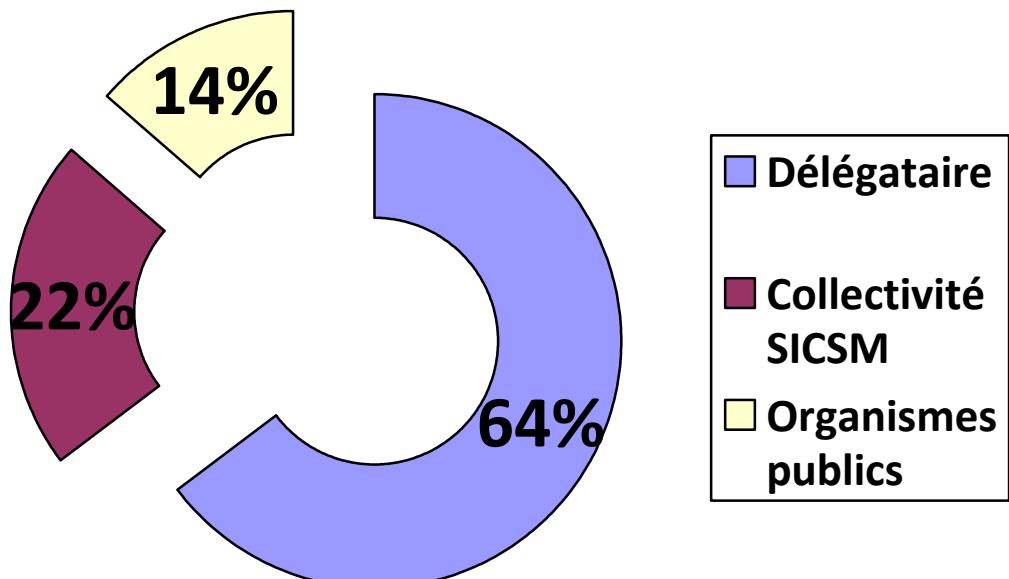
##### **TVA à 2,1%**

## 2. La facture d'eau

Trois grandes composantes de la facture d'eau :

- Part du délégataire (S.M.E)
- Part de la collectivité (S.I.C.S.M)
- Part des organismes publics (O.D.E, Région)

**Synoptique de la facture d'eau**  
base - Facture de 120 m<sup>3</sup> - HT - Hors abonnement



## **FACTURE D'EAU TYPE** (source RAD 2014)

**Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique**  
**Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>**

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2015

	M <sup>3</sup>	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Evolution
		2015	2015	2014	2014	2015/2014
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE</b>						
Part du déléataire						
Abonnement semestriel						
Consommation tranche 0-25m <sup>3</sup> / semestre	50	21,81	43,62	21,64	43,28	0,8%
Consommation tranche 26-50 m <sup>3</sup> / semestre	50	1,2244	61,22	1,2144	60,72	0,8%
Consommation tranche 51-3000 m <sup>3</sup> / semestre	20	1,6324	81,62	1,6192	80,96	0,8%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel						
Consommation tranche 0-50 m <sup>3</sup> / semestre	100	0,6083	60,83	0,6083	60,83	
Consommation tranche 51-3000 m <sup>3</sup> / semestre	20	0,6403	12,80	0,6403	12,80	
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,2500	30,00	
Taxe Prélèvement	120	0,1450	17,40	0,0900	10,80	61,1%
Droit Additionnel à l'Octroi de Mer : 1,5%			5,12		5,00	2,5%
<b>Sous-total hors TVA</b>			<b>346,66</b>		<b>338,18</b>	<b>2,5%</b>
<b>TVA à 2,1 %</b>			<b>7,17</b>		<b>7,00</b>	<b>2,5%</b>
<b>Total TTC</b>			<b>353,84</b>		<b>345,17</b>	<b>2,5%</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>			<b>2,95</b>		<b>2,88</b>	<b>2,5%</b>
<b>m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>2,57</b>		<b>2,50</b>	<b>2,8%</b>

## B. Les recettes du service

Part collectivité sur le prix de l'eau	Année 2014
Surtaxe reversée au SICSM	7 204 178 €
TVA reversée au SICSM	441 545 €
Produits exceptionnels	295 857 €

## III. Les indicateurs de performance

L'ONEMA (*Office national de l'eau et des milieux aquatiques*) a réalisé son premier rapport paru en février 2012. Il a été établi à partir des données disponibles dans la base de l'observatoire au mois d'octobre 2011 : 4 214 services d'eau potable et 4 281 services d'assainissement collectif, couvrant respectivement 70% de la population pour l'eau et 59% pour l'assainissement collectif.

Par ailleurs, un portail documentaire ([www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)) permet de consulter les indicateurs de performance pour l'eau potable et l'assainissement à l'échelle nationale. Les données peuvent être consultées, puisqu'elles sont mises à jour progressivement depuis l'année 2011.

Ces informations permettent d'apprécier la situation du service de la collectivité SICSM par rapport à des valeurs moyennes.

## A. La qualité des eaux distribuées

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
Microbiologie <small>(source RAD 2014)</small>	99,7 %
Paramètres physico-chimiques <small>(source RAD 2014)</small>	100 %

Ces paramètres portent sur les eaux distribuées et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Avec un indicateur à 100% et l'autre à 99,7%, on peut dire que l'eau distribuée par la collectivité répond aux normes de potabilité. La potabilité de l'eau est définie au regard de toute une série de paramètres :

- des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...) ;
- des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides... ;
- des indicateurs de radioactivité ;
- des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés.

La SME assure en complément du contrôle sanitaire des autorités de l'Etat (ARS), un autocontrôle permanent de la qualité de l'eau.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des contrôles réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée :

	Contrôle sanitaire	Surveillance aléatoire autocontrôle	Analyses supplémentaires
Microbiologie	346	2 148	38
Physico-chimique	346	2 148	38

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité sont les suivantes :

Paramètre mini/maxi	Nbre de non-conformité	Valeur du seuil
Turbidité (3,5NTU)	6 (dépassements de référence)	1 NTU
Tous les résultats sont néanmoins conformes		

## B. Connaissance et gestion patrimoniale

**Depuis 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est le P 103.2B.**

Rappel :

### Finalité

Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

### Règles de calcul

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

### **Partie A : Plan des réseaux (15 points)**

- 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable** mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable

**- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux** afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

### Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

**- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :**

**- Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

**- La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)

**- De 1 à 5 points (VP.239) :** Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.**

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  
Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  
Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  
Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  
Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

**- De 0 à 15 points (VP.241) :**

**L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose** des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un **point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%**. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point  
Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points  
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point  
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points  
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points  
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points  
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

**- 10 points (VP.242) :** Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux

**- 10 points (VP.243) :** Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

**- 10 points (VP.244) :** Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)

**- 10 points (VP.245) :** Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (**seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item**)

**- 10 points (VP.246) :** Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite

**- 10 points (VP.247) :** Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement

**- 10 points (VP.248) :** Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

**- 5 points (VP.249) :** Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

La connaissance et la gestion patrimoniales sont une problématique centrale de la politique des services publics d'eau. Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale.

Le SICSM doit poursuivre ses efforts pour l'amélioration de cette donnée.

L'indice pour 2014 est de : **95/120 points**

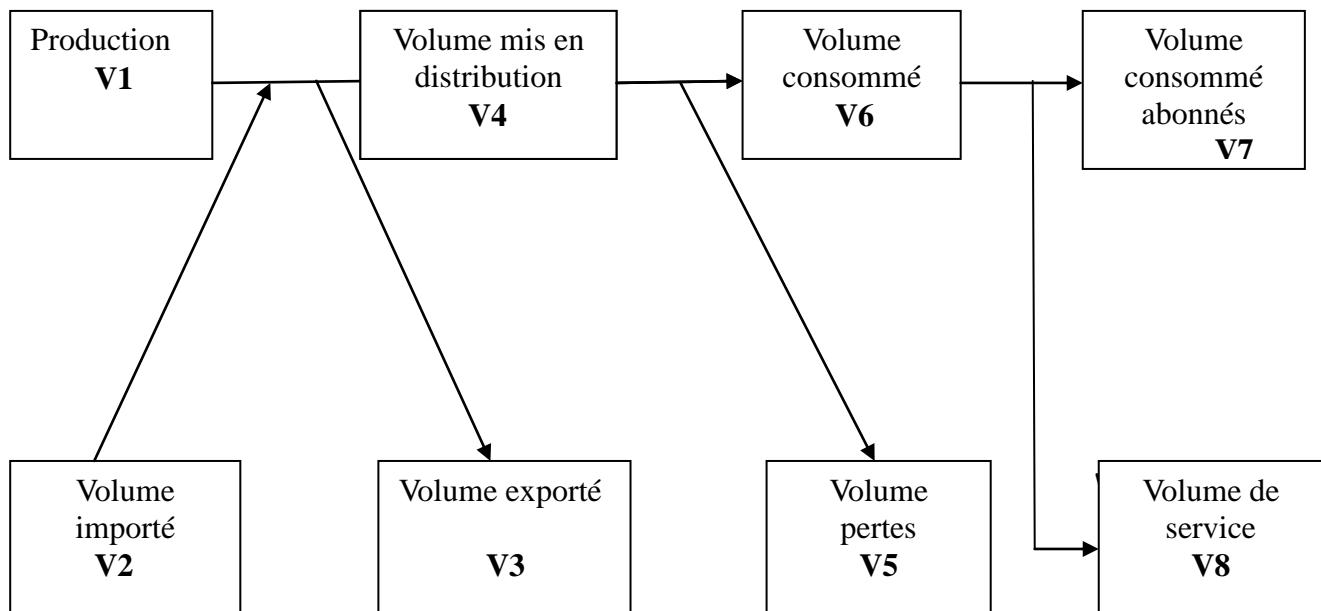
Pour rappel, l'indice pour la France entière en 2013 était de 101/120 points.

### C. Le rendement du réseau

Volume produit (V1)	<b>15 064 728</b>
Volume importé (V2)	<b>3 186 690</b>
Volume exporté (V3)	<b>467 837</b>
Volume mis en distribution (V4)	<b>17 783 581</b>
Volume de pertes (V5)	<b>4 935 920</b>
Volume total consommé (V6)	<b>12 847 661</b>
Volume consommé par les abonnés (V7)	<b>12 196 642</b>
Volume de service du réseau (V8)	<b>126 514</b>
<b>Rendement du réseau</b>	<b>73,0%</b>

Le rendement du réseau a été calculé de la façon suivante :

$$Rdt = \frac{(V6 + V3)}{(V1 + V2)}$$

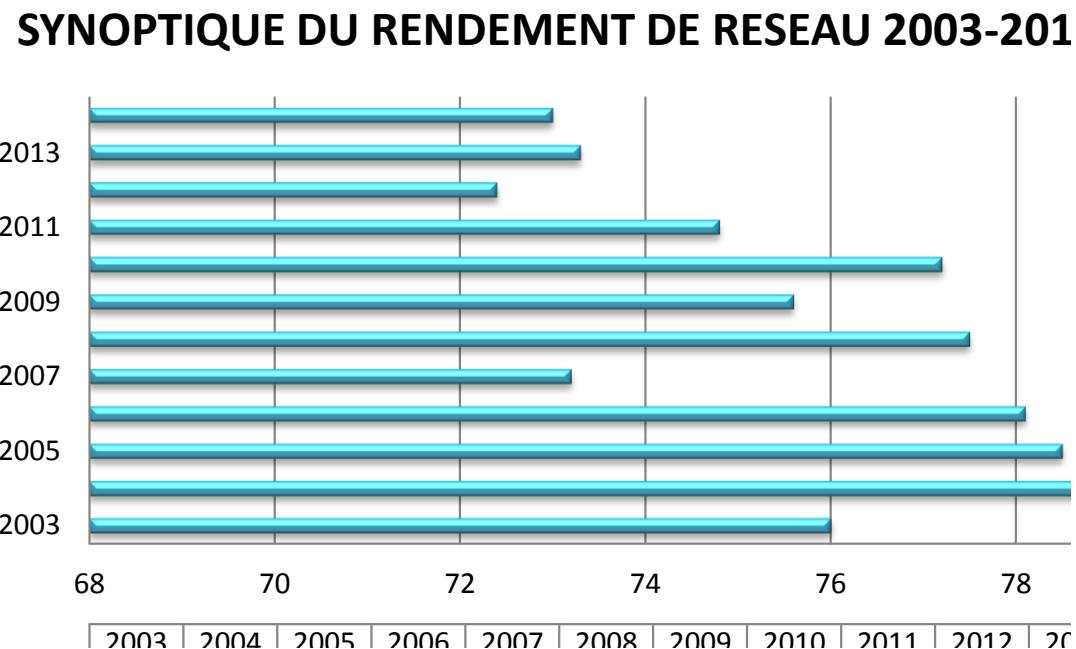


Le rendement contractuel de 81%, exigible depuis 2006 n'a toujours pas été atteint par la SME.

- **volume produit (V1)** : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distributions
- **volume importé (V2)** : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
- **volume exporté (V3)** : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
- **volume mis en distribution (V4)** : se calcule de la façon suivante :  

$$(V1 + V2) - V3$$
- **volume de pertes** : se calcule en faisant  $V6 - V4$
- **volume consommé pour les abonnés (V7)** : ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés
- **volume de service du réseau (V8)** : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages.....), ce volume est un volume estimé

### Graphique de la variation des rendements depuis 2003



Le 1<sup>er</sup> rapport de l'ONEMA basé sur une analyse des données de 2009 montre un rendement moyen de 76%. La collectivité affiche en 2014 un rendement de 73,0%, en baisse de – 0,41 % par rapport à 2013. Il faut noter que la valeur nationale est de 84,6%.

La réduction des fuites reste une des priorités pour la collectivité SICSM.

Cet indice ne peut toutefois seul refléter la performance et la qualité de gestion du réseau. Il doit être mis en regard de l'indice linéaire de pertes qui permet de connaître les pertes en eau par km de canalisation.

## D. Indice linéaire des volumes non comptés

Se calcule de la façon suivante :

$I_c = (V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$

Soit  $I_c = (17\ 783\ 581 - 12\ 196\ 642) / (365 \times 2\ 133)$

$$\underline{\mathbf{Ic = 7.17 m}^3/\text{km/jour}}$$

Cet indice informe sur l'amélioration de la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Enfin, il faut noter qu'il diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuite. Il lui est toujours supérieur.

Pour mémoire en 2013, l'indice pour la France entière était de  $3,8\ m}^3/\text{Km/j}$ .

## E. Indice linéaire de pertes en réseau( non contractuel)

L'indice linéaire de perte en réseau est de : **4,83 m<sup>3</sup>/jour/km pour 2014**, pour mémoire en 2013 il était de : 6,34 m<sup>3</sup>/jour/km.

Il a été calculé de la façon suivante :

$$\text{ilp} = (\text{V4} - \text{V6}) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

Soit  $\text{ilp} = (17\ 783\ 581 - 12\ 847\ 661) / (365 \times 2133)$

Le SICSM poursuit sa politique de maintenance et de renouvellement visant à lutter contre les fuites d'eau en réseau. Cette indice permet de connaître les pertes en eau par kilomètre de canalisation. La moyenne nationale présentée en 2013 par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est : 3,4 m<sup>3</sup>/Km/J.

La collectivité doit porter l'accent sur la recherche de fuites ainsi que les vols d'eau .

## F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

**Tr = 0,42%**

Le calcul

**Ln** = linéaire de réseau remplacé l'année n.

$$\text{Tr} = ((\text{Ln} + \text{Ln} - 1 + \text{Ln} - 2 + \text{Ln} - 3 + \text{Ln} - 4) / 5) / (\text{linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le taux moyen estimé au niveau National était en 2013 de **0,43%**. Le taux de renouvellement pour le SICSM est sensiblement égal à cette dernière moyenne nationale.

## G. Protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de : **80 %** alors que pour mémoire la moyenne Nationale en 2013 était de 75.9 %.

La collectivité poursuit son action dans le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource en eau.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

## H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

**En 2014 cet indice est de 22,6 /1000 abonnés, la moyenne nationale est de 1,97 pour 1000 abonnés.**

Un effort particulier devra être fait dans la gestion du réseau.

Cet indicateur recense le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il participe par conséquent à l'évaluation de la bonne qualité de service à l'usager.

## I. Les délais d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

**24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés).** Nous n'avons pas trouvé d'éléments comparatifs.

## J. L'extinction de la dette (source : Service Finances du SICSM)

L'encours de la dette au 31 décembre 2014 est de 2 497 626 €. L'épargne brute est de 4 184 932 €. La capacité de désendettement = Encours de la dette/Epargne Brute = 0.5 ans(soit 6 mois)

Au niveau national pour les services de l'eau la moyenne est de 3,5 an.

## K. Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2014

Il de **5,89%** alors que la moyenne nationale est de 2,12%.

## L. La gestion des réclamations

Elle est de **7,15/1000 abonnés** alors que la moyenne nationale est de 2,6 pour 1000 abonnés. Il faut noter que cet indice était de 27,06/1000abonnés en 2013

## IV. Le financement des investissements

### A. Les travaux engagés pendant l'exercice

#### Travaux réalisés par le Fermier en 2014 :

Les travaux réalisés au cours de l'exercice 2014 ont consisté en :

- des travaux d'entretien et de maintenance pour les deux usines de production du SICSM.
- des travaux de renouvellement sur les deux usines.
- Travaux d'amélioration
- Maintenances des équipements électromécaniques (pompes de refoulement, pompes doseuses, suppresseurs d'air et d'eau de lavage, suppresseurs d'eau de service, vannes électriques)

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées ont été les suivantes :

- **2148** autocontrôles de résiduel de chlore en réseau.
- Repérage de canalisations
- Mise à jour des plans réseaux (repérage et attachement sur le terrain)
- Enquêtes à la demande des abonnés (déplacement d'un compteur, surconsommation, fuite, manque d'eau, manque de pression, qualité de l'eau).
- Réparation de **538** fuites sur réseau.
- Réparation de **1 616** fuites sur branchements.
- Renseignement des fuites sur SIG
- Entretien des espaces verts dans le périmètre des usines et des réservoirs.
- Elagage des arbres et débroussaillage des abords et des voies d'accès.
- Entretien des réducteurs de pression.
- Entretien des ventouses principales sur réseau d'adduction.
- Entretien des boîtes à boue sur compteurs de réservoirs, sur réseau ou d'abonnés gros consommateurs.
- Remplacement de **8277** compteurs de vente d'eau.
- Remise à niveau de bouches à clé.
- Purges sur réseau (programmées, sur réclamation de clients, suite à des réparations de canalisations, lors de mise en service d'extensions de réseau).

### Pour les travaux de renouvellement :

Les principales opérations de renouvellement réalisées en 2014 concernent :

- les équipements électromécaniques, l'hydraulique, vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, comptage et télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures des usines, stations de pompage et réservoirs.
- Les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion de travaux particuliers.
- Il a été renouvelé 832 branchements
- Les mises à niveau de bouches à clé et de tampons hors opérations de voirie. Elles sont généralement dues à des réfections de revêtement routier réalisées sans que le fermier n'en soit préalablement informé.
- Les compteurs de vente d'eau aux abonnés. Le programme sera poursuivi d'année en année afin de respecter les engagements pris par la SME sur l'âge moyen et l'âge maximal du parc de compteurs en fin de contrat.

### Pour les travaux d'amélioration :

- L'amélioration des installations de stockage et de pompage du SICSM :
  - l'accès aux ouvrages,
  - leur sécurisation (pose de clôtures et de portails)
  - le secours des stations élévatrices par groupes électrogènes en cas de coupure prolongée de l'alimentation électrique

## Eléments Financiers pour 2014

La Surtaxe ainsi que la TVA reversée au SICSM par le fermier pour l'année 2014 :

- Surtaxe : **7 204 178 €**
- TVA : **441 545 €**

**Dans le cadre du fonds de travaux**, il a été réalisé des travaux pour un montant de : **4 836 593 €** pour l'année 2014

**Pour le fonds de renouvellement**, le montant des travaux réalisés pour l'année 2014 est de : **2 873 374 €**.

**Travaux réalisés par le SICSM en 2014:**

	<b>en Euros</b>
Réalisés pour l'exercice 2014	5 589 548

Il s'agit pour l'essentiel des travaux suivants :

- Structures (réhabilitation usines, renforcement adduction, réservoir, ...) : **60 968 €**
- Qualité, ressources, Frais d'études (Forage, Périmètres de Protection): **648 069 €**
- Extensions : **4 880 511 €**

**Total : 58,64 € par abonné/an**

### **Travaux et subventions**

Montants des subventions	1 333 036 €
Montant des crédits d'investissement	12 180 162 €

### **B. La dette**

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours de la dette au 31 décembre 2014	2 497 626 €
Montant remboursé durant l'exercice	306 700 €
* Dont capital	203 553 €
* Dont intérêts	103 147 €

### **Amortissement**

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Total	3 893 950 €
Dont Réseaux	3 075 026 €

Les réseaux représentent 80% du montant des amortissements.

## C. Les projets et les travaux

### Travaux prévus par le Fermier en 2015:

Le montant des travaux prévus par le Fermier pour l'exercice 2015 :

- **Sans objet** (Fin de contrat DSP initialement au 31/12/14)

### Travaux prévus par le SICSM à partir de 2015:

	en Euros
<b>Budgétisés pour l'exercice 2015</b>	<b>16 084 388</b>

### Programme des travaux pour 2015:

- *Structures (réhabilitation, renforcement, réservoir...)* : **3 480 880 €, soit 36,51€/abonné**
- *Frais d'insertion /Frais d'étude* :
  - Qualité, ressources, divers (Forage, périmètres de protection, chloration déportée, diagnostic réseaux, traitement boues Rivière Blanche, déplacement) : **1 662 324 €, soit 17,44 €** par abonné.
  - *Extensions* **10 941 184 €**, soit **115 €** par abonné

**Total : 169 € par abonné/an.**

## D. Le programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel d'investissement du SICSM prévoit la réalisation de travaux notamment de :

- construction d'ouvrages (réservoirs),
- recherche en eau,
- modélisation de réseaux,
- réhabilitation, de renforcement de réseaux, de déplacement et d'extension de réseaux

A horizon 2018 :

Année 2015 – 14 151 826,72 €

Année 2016 – 31 300 971,16 €

Année 2017 – 13 700 207,63 €

Année 2018 – 14 160 617,71 €

## V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

### A. Abandon de créances ou des versements à un fonds de solidarité

0,0019 €/m<sup>3</sup>, au niveau national le montant en 2013 était de 0,0108 €/m<sup>3</sup>.

## B. La coopération décentralisée

Sans objet.

## VI. Récapitulatif des indicateurs de performance 2014-2013

Indicateurs	Résultats 2014	Résultats 2013	Evolution
Nombre d'habitants desservis	218 449	218 449	-
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> au 1/01/2013	2,95€	2,91€	+1%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Hors Samedi et jours fériés)	24 heures	24 heures	-
Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	99,7%	99,7%	-
Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)	100%	99,4%	+1%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	60%	60%	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	95	-
Rendement du réseau	73,0%	73,3%	-0,409 %
Indice linéaire de pertes	4,83m <sup>3</sup> /km/j	6,34m <sup>3</sup> /km/j	-24%
Indice linéaire des volumes non comptés	6,33m <sup>3</sup> /km/j	6,87m <sup>3</sup> /km/j	- 8 %
Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors branchements)	0,42%	0,28%	+50 %
Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	0,0018€/m <sup>3</sup>	0,0019€/m <sup>3</sup>	-5%

### Récapitulatif des indicateurs de performance 2014-2013 (suite)

Indicateurs	Résultats 2014	Résultats 2013	Evolution
Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmé	22,6/1000 abonnés	18,6/1000 abonnés	+22%
Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	-
Taux d'impayés sur les factures d'eau 2014	5,89%	5,61%	+5%
Taux de réclamations	7,15/1000 abonnées	27,06/1000 abonnés	-74%

## VII. ANNEXE

# Programme pluriannuel de travaux

N° OPÉRATION	LIBELLE	AP	Réalisé	2015	2016	2017	2018
1 117	DUOS CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 3000 m3 A DOURVAGE	2 216 000,00	18 985,88	30 000,00	30 000,00		2 137 000,12
2 12-10	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1 000 m3 à Morne Acajou	1 400 000,00	3 424,91				1 396 575,09
3 12-11	FRANCOIS - Construction d'un réservoir de 1 000 m3 à Morne Franc	1 000 000,00					1 000 000,00
4 11-34	RIVIÈRE-SALEE Renforcement des chaînes de Morne Honoré et de l'Epinay	1 200 000,00	11 384,04	357 000,00			841 615,96
5 10-02	SICSM - Recherche en eau	821 000,00	0,00	50 000,00			771 000,00
6 123	RIVIÈRE-SALEE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 1000 m3 A COURBAIL	1 154 300,00	508 988,17	0,00			645 311,83
7 11-49	RECAP ENT RX AEP 2012	3 149 259,83	613 028,69	1 911 707,43			624 493,71
8 11-29	SAINT-JOSEPH Réfection des quais et mise en place de dispositifs de franchissement pour la faune aquatique	3 000 000,00	30 273,46	2 365 000,00			604 726,54
9 09-10	ROBERT - Construction d'un nouveau réservoir d'environ 400 m3 au quartier Duchêne	544 500,00					544 500,00
10 13-01	SICSM - Ektendons 2013	1 924 100,00	28 397,95	1 470 000,00			455 702,05
12 11-24	TROIS-ILETS Renforcement de la chaîne de pompage de La Ferme	1 735 000,00	1 122 922,40	357 000,00			255 077,60
13 12-08	DAMANT - renforcement de l'adduction du réservoir de l'Anse Cañard	1 226 050,00	18 988,98	1 065 000,00			122 061,02
14 11-03	SICSM - Burnes monétiques	626 523,03	21 684,23	546 523,03			58 315,77
15 -	MOSE EN PLACE DE VANNES MOTORISÉES ET DE DÉBITMÈTRES SUR LE TERRITOIRE DU SICSM	1 500 000,00		49 500,00	1 450 500,00		
16 09-13	RIVIÈRE-SALEE - Construction d'un nouveau réservoir de 1 000 m3 à Fond Masson	1 132 500,00	2 015,93	20 385,00		1 110 099,07	
17 62	SAINT-JOSEPH Couverture de l'usine de Rivière-Blanche	1 146 423,00	23 866,81	25 000,00	1 097 556,19		
18 93	RIVIÈRE-PILOTE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 750 m3 A MORNE WAN	1 146 245,00	50 725,74	22 695,65	1 072 823,61		
19 11-15	SAINT-JOSEPH Renforcement de l'adduction carrière Liaison SP Presquile-Barbe	4 500 000,00	50 734,18	40 000,00	4 409 265,82		
20 12-03	SAINT-JOSEPH - Affaire MASSÉ	153 000,00	0,00	153 000,00			
21 103	LAMENTIN CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 4000 A 6000 m3 A DIRECTOIRE	2 695 154,41	55 029,95	40 427,32	1 347 577,21	1 252 119,93	
22 15-01	SICSM - Renforcements, déplacement et extensions 2015 sur l'ensemble du territoire	3 000 000,00		99 000,00	2 901 000,00		
23 09-32	RIVIÈRE-PILOTE, SAINT-ESPRIT et VAUCLUN Renforcement de la distribution des points hauts	2 739 160,00	22 980,06	90 392,28	1 369 580,00	1 256 256,76	
24 82	ROBERT CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 10 000 m3 A L'ESTRADE	4 799 615,00	3 398,20	115 150,76	2 399 807,90	2 281 218,54	
25 121	RIVIÈRE-PILOTE RENFORCEMENT DE L'ADDITION DE L'ANSE FIGUER	2 366 000,00	14 267,75	2 351 732,25			
26 88	SICSM - MODÉLISATION RÉSEAUX AEP	704 000,00	151 428,34	200 000,00	352 571,65		
27 14-01	SICSM - Renforcements, déplacements et extensions 2014 sur l'ensemble du territoire	5 045 000,00	0,00	165 485,00	4 878 515,00		
28 52	RIVIÈRE-PILOTE CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR MORNE-VENT	2 650 000,00	136 845,03	35 000,00	2 478 154,97		
29 102	DUOS CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 1500 m3 A MORNE PITTAULT	2 300 000,00	16 586,67	175 900,00	1 150 000,00	957 513,33	
30 11-21	LAMENTIN - Renforcement de l'adduction carrière Liaison Union Bac Coop	4 800 000,00	206 886,61	37 500,00	4 555 613,35		
31 11-15	DUOS Renforcement de l'adduction carrière Liaison Bac Coop - Petit Bourg	9 000 000,00	50 734,18	74 250,00	222 750,00	4 500 000,00	4 152 256,76
32 122	SAINTE-LUCE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE 2000 m3 A L'EPINAY	2 186 000,00	411 684,09	39 345,00	70 000,00	1 093 000,00	571 957,15
33 11-01	SAINT-JOSEPH Extension AEP 2010 Bois du Part	1 074 170,46	110 000,00				
34 128	SICSM Groupes électrogènes et armoires	1 944 751,75	45 745,94	1 533 750,00	265 255,82		
35 -	TRANSFERT DES OPERATIONS DU FONDS DE TRAVAUX	3 100 000,00		600 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>77 886 762,48</b>	<b>4 585 139,56</b>	<b>14 151 825,72</b>	<b>31 300 971,16</b>	<b>13 700 207,63</b>	<b>14 160 612,15</b>

Accusé de réception en préfecture  
972-259720035-20150602-37-2015-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2015  
Date de réception préfecture : 08/06/2015

## Qualité de l'eau du robinet A.R.S

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Blanche. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2014, de nombreux contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau : 13 au niveau du captage, 24 au niveau de l'installation de traitement et 38 directement au robinet. Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2014 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour les substances indésirables (nitrate, fluor,...) et les substances toxiques (pesticides, hydrocarbures,...). Sur l'ensemble des prélevements réalisés pour l'année, seul 1 dépassement pour le paramètre aluminium est à signaler.**

#### Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2014, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

#### Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ( $> 0,6 \text{ mg/L}$ ) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2014 était de **0,51 mg/L**.



#### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à  $100 \mu\text{g/L}$ . La moyenne de **8,20 µg/L** mesurée en 2014 était conforme à la valeur limite réglementaire.

#### Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de  $50 \text{ mg/L}$  n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2014 était de **0,22 mg/L**.

#### Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de  $0,1 \mu\text{g/L}$  permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. 3 molécules ont été mises en évidence, 2 sur le captage de la Rivière Blanche et 1 sur les eaux de la station de Rivière Blanche. Toutefois la valeur réglementaire de  $0,1 \mu\text{g/L}$  n'a jamais été dépassée après traitement.

#### L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de  $200 \mu\text{g/L}$  traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2014 était de **86,23 µg/L** et 97,90% des résultats ont respecté la valeur guide.

## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2014 - SUD ATLANTIQUE

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Lézarde et de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection du captage de la Rivière Lézarde est achevée, tandis que celle concernant la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par la Station de Directoire et la Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2014, de nombreux contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau : **18** au niveau des captages, **46** au niveau des installations de traitement et **84** directement au robinet. Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2014 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. La valeur réglementaire des pesticides est respectée après traitement au charbon actif à la Station de Vivé pour 100% de prélèvements réalisés en 2014. Sur l'ensemble des prélevements réalisés pour l'année, seul 1 dépassement pour le paramètre aluminium est à signaler.**

### Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2014, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ( $> 0,6$  mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2014 était de **0,44 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à **100 µg/L**. La moyenne de **18,47 µg/L** mesurée en 2014 était conforme à la valeur limite réglementaire.

### Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de **50 mg/L** n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2014 était de **2,54 mg/L**.

### Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de **0,1 µg/L** permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. **5 molécules** ont été détectées, sur les captages de Rivière Capot, Rivière Lézarde dont **1** sur les eaux de la Station Vivé. Toutefois la valeur réglementaire de **0,1 µg/L** n'a jamais été dépassée après traitement.

### L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de **200 µg/L** traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2014 était de **65,76 µg/L** et **98,90%** des résultats ont respecté la valeur guide.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2014 - SUD CARAÏBE

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Blanche et de la Rivière Lézarde. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Directoire et la Station de Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2014, de nombreux contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau : 20 au niveau des captages, 35 au niveau des installations de traitement et 123 directement au robinet. Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2014 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour les substances indésirables (nitrate, fluor,...) et les substances toxiques (pesticides, hydrocarbures,...). Sur l'ensemble des prélevements réalisés pour l'année, 7 dépassements pour le paramètre aluminium sont à signaler.**

### Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2014, 99% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ( $> 0,6 \text{ mg/L}$ ) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2014 était de **0,48 mg/L**.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à  $100 \mu\text{g/L}$ . La moyenne de  $15,90 \mu\text{g/L}$  mesurée en 2014 était conforme à la valeur limite réglementaire.

### Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de  $50 \text{ mg/L}$  n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2014 était de  $0,25 \text{ mg/L}$ .

### Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de  $0,1 \mu\text{g/L}$  permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. 4 molécules ont été mises en évidence, 2 à la Rivière Blanche, 1 à la Rivière Lézarde et 1 sur les eaux de la Station de Rivière Blanche. Toutefois la valeur réglementaire de  $0,1 \mu\text{g/L}$  n'a jamais été dépassée.

### L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de  $200 \mu\text{g/L}$  traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2014 était de  $94,88 \mu\text{g/L}$  et 94,70% des résultats ont respecté la valeur guide.

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Lézarde. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2014, de nombreux contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau : 7 au niveau du captage, 12 au niveau de l'installation de traitement et 14 directement au robinet. Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2014 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour les substances indésirables (nitrate, fluor,...) et les substances toxiques (pesticides, hydrocarbures,...). Sur l'ensemble des prélevements réalisés pour l'année, 2 dépassements pour le paramètre aluminium sont à signaler.**

#### Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2014, 86% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

#### Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ( $> 0,6$  mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2014 était de 0,45 mg/L.



#### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 3,85 µg/L mesurée en 2014 était conforme à la valeur limite réglementaire.

#### Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2014 était de 0,30 mg/L.

#### Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Sur le captage de la Rivière Lézarde, 1 molécule a été mise en évidence. Toutefois la valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'a jamais été dépassée après traitement.

#### L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2014 était de 79,82 µg/L et 88,20% des résultats ont respecté la valeur guide.



## QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2014 - TRINITE POINTE SAVANE

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2014, de nombreux contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau : 11 au niveau du captage, 34 au niveau de l'installation de traitement et 44 directement au robinet. Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Départemental d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2014 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. La valeur réglementaire des pesticides est respectée après traitement au charbon actif à la Station de Vivé pour 100% de prélèvements réalisés en 2014.**

### Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2014, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore ( $> 0,6$  mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne mesurée en 2014 était de 0,69 mg/L.



### Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 10,73 µg/L mesurée en 2014 était conforme à la valeur limite réglementaire.

### Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne mesurée en 2014 était de 3,44 mg/L.

### Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. 4 molécules ont été détectées, sur le captage de la Capot et sur les eaux de la Station Vivé. Toutefois la valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'a jamais été dépassée après traitement.

### L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne mesurée en 2014 était de 27,19 µg/L et 100% des résultats ont respecté la valeur guide.